



Conditions Générales de Vente

Article 1 :

Le client souscrit tacitement un contrat de vente avec [Tours2Mains](#) à partir du moment où il confirme (par mail, sms, en face à face, ou par courrier) une demande de rendez vous pour des prestations dites “de liaison”.

Pour tout autre type de rendez-vous, le client est engagé dans le contrat de vente dès réception d'une confirmation écrite de son accord par [Tours2Mains](#) (mail d'acceptation, devis signé, sms, photo du devis signé reçu par mms...).

[Tours2Mains](#) s'engage à mettre à disposition des interprètes uniquement à la réception du devis signé et après confirmation de sa part. Si entre la demande de disponibilité et la signature du devis, [Tours2Mains](#) n'est plus en capacité de fournir des interprètes, la société ne peut être tenue responsable.

Article 2 :

Une fois le contrat de vente validé par les deux parties et la vacation effectuée, [Tours2Mains](#) se réserve le droit, lors de la facturation, de modifier le tarif devisé si l'objet de la demande n'était pas conforme à la prestation faite.

De même, si la durée demandée est différente de la durée effective, la facture sera ajustée en conséquence. Il ne peut être imposé à [Tours2Mains](#) de ne facturer que les horaires devisés. En effet, ce n'est pas à l'interprète de gérer la durée des rendez-vous.

Néanmoins, si un rendez-vous dépasse la durée prévue, l'interprète de [Tours2Mains](#) se réserve le droit de partir en temps et en heure s'il lui est, quelle qu'en soit la raison, impossible de rester, ou si le rendez-vous dépasse les 2h.

Article 3 :

Nos tarifs sont affichés à l'heure et pour un interprète. Toute première heure est dûe en totalité. Tout dépassement de cette heure est décompté de 15 minutes en 15 minutes.

Nos tarifs sont affichés TTC, et ne comprennent pas les frais de déplacements, frais d'immobilisation ou autres:

- Dans un périmètre de, maximum, 30km A/R de notre siège social, le “forfait agglomération” s'applique. Au delà de 30km A/R, il est facturé 0,53€/km.
- frais de train, parcmètres, péages, hôtel, repas...
- Des frais d'immobilisation : si la distance entre notre siège social et le lieu d'intervention dépasse 1h de trajet A/R, des heures d'immobilisation sont facturées. Aussi, si une prestation nécessite que l'interprète soit immobilisé sur un même lieu, des frais d'immobilisation seront facturés.

Majoration soir et week-end : pour toute prestation en semaine après 20h, une majoration de 25% est appliquée au coût horaire. Pour toute prestation, le samedi, une majoration de 50% est appliquée et, enfin, le dimanche ou jour férié, une majoration de 100% est appliquée.

De plus, les tarifs sur notre site internet sont affichés à titre informatif, [Tours2Mains](#) restant le seul décideur au vue des besoins énoncés.

Article 4 :

Toute annulation de la commande par le client doit être transmise;

- pour les prestations de 2h maximum: au minimum 48h avant la date de l'intervention,
- pour les prestations d'au moins une demi journée : au minimum 4 jours avant la date prévue,
- pour les prestations de plus d'une demi journée : au minimum 10 jours avant la date prévue.

Si [Tours2Mains](#) n'a pas été informé de cette annulation par le client, le prix de la prestation d'interprétation sera dû en tant qu'indemnité de résiliation. Si l'interprète s'est déplacé sur le lieu de la prestation, les frais (immobilisation, km, et autres) seront aussi à prendre en charge.

Pour toute annulation de la commande par [Tours2Mains](#), le client ne pourra l'en tenir pour responsable.

En cas de retard ou d'impossibilité de dernière minute à exécuter la prestation, le client ne pourra en tenir rigueur à [Tours2Mains](#) si cela est dû à l'apparition d'un cas de force majeure.

Article 5 :

Le client s'engage à respecter les conditions de travail demandées par [Tours2Mains](#).

[Tours2Mains](#) s'engage à fournir des prestations de qualité. Pour cela les interprètes de [Tours2Mains](#) feront part au client de tout ce dont ils auront besoin pour le bon déroulement de l'intervention.

Le client s'engage à fournir dès que possible, tous les documents de préparation nécessaires au bon déroulement de la prestation demandée. Il s'engage à tout faire pour répondre aux questions de [Tours2Mains](#) sur la dite prestation, et à mettre à sa disposition les outils logistiques nécessaires (lumière, retour son, micros...).

Le cas échéant, la vacation pourra être annulée par [Tours2Mains](#) sans délai.

Article 6 :

[Tours2Mains](#) reste le seul propriétaire des prestations effectuées.

En effet, les prestations proposées sur ce site ne concernent que les auditions directes. Pour toutes autres demandes (enregistrement audio et/ou vidéo, commercialisation, diffusion...) il est nécessaire d'obtenir l'accord écrit et individuel des interprètes présents et d'en faire la demande en amont auprès de [Tours2Mains](#) qui établira un devis spécifique.

Article 7 :

[Tours2Mains](#) s'engage à travailler dans le respect du code éthique de l'AFILS dont les trois règles fondamentales sont:

- Neutralité
- Fidélité
- Secret Professionnel

Tous les interprètes de [Tours2Mains](#) s'engagent à garder confidentielles toutes les informations obtenues avant, pendant et après la prestation.

Aussi, les documents utilisés pour la préparation pourront être détruits ou retournés au client sur demande de celui-ci.

Article 8 :

Les factures sont payables dès réception et ce jusque la date limite de paiement affichée sur la dite facture.

Elles peuvent être réglées :

- par chèque à l'ordre de "S.A.S Tours2Mains",
- en espèces (possibilité de remise d'un reçu de paiement)
- par virement bancaire

Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou de Chateau Renault (37)

- Banque : 19406
- Guichet : 37007
- Numéro de compte : 67164224519
- Clé : 46
- Code BIC : AGRIFRPP894

Sans nouvelle de la part du client, toute somme non réglée à l'échéance, après une injonction de payer, entraînera selon la Loi n°2012-387 du 22 mars 2012, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros et l'application d'une pénalité au taux annuel de 15%.